

PAR COURRIEL

Le 24 juillet 2019

Madame Édith Larose
Présidente directrice générale
Association RITMA Osthéopathes
200, rue Principale, bureau 13
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R0

Objet : Encadrement de l'ostéopathie

Madame la Présidente,

La présente fait suite à votre lettre du 17 juillet dernier dans laquelle vous faites état de vos préoccupations et de vos réflexions quant à la nécessité d'un encadrement législatif de l'ostéopathie.

Comme vous en faites mention, l'Office des professions du Québec a procédé à maintes consultations et mis sur pied un groupe de travail et un comité mixte au sujet de la professionnalisation de l'ostéopathie.

À ce jour, les modalités de l'encadrement de l'ostéopathie n'ont pas été déterminées. Soyez assurée que nous vous informerons des développements significatifs de ce chantier important, et ce, au moment opportun.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes meilleures salutations.

Pour la directrice de la veille et des orientations,



Mathieu Lavoie
Coordonnateur à l'éthique,
à la formation
et à la mobilité professionnelles

c. c. M^{me} Sonia LeBel, ministre de la Justice et procureure générale du Québec
Ministre responsable des Relations canadiennes
et de la Francophonie canadienne